



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2022-06-09-00009

portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques du pavillon Jean de Julienne situé 9 rue Berbier du Mets à PARIS (75013) ;

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du pavillon Jean de Julienne en date du 27 mai 1964 ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 janvier 2022 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le pavillon de Julienne, inscrit au titre des monuments historiques le 27 mai 1964, a fait l'objet d'une démolition entre 1966 et 1968 lors de la construction des Nouvelles manufactures des Gobelins, et que ses vestiges ont été laissés in situ en ayant perdu leur caractère immeuble ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er- Est radié de l'inscription au titre des monuments historiques le pavillon Jean de Julienne, situé 9 rue Berbier du Mets 75013 Paris, sur la parcelle n°69, d'une contenance de 91 a et 73 ca, figurant au cadastre section EO, appartenant à l'Etat français depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956 et affecté au ministère de la Culture.

ARTICLE 2- Le présent arrêté abroge l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 27 mai 1964 susvisé.

ARTICLE 3- Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4- Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le **09 JUIN 2022**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME